



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de loi n°8293 portant sur les compteurs d'eau en service dans le secteur de la métrologie légale

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre de l'Economie de l'avoir consulté, par courrier du 28 juillet 2023, au sujet du projet de loi n°8293 portant sur les compteurs d'eau en service dans le secteur de la métrologie légale qui concerne directement les communes dans l'exercice de leurs missions obligatoires en matière de fourniture d'eau potable.

Le SYVICOL tient à préciser qu'un échange a eu lieu en amont du dépôt du projet de loi avec les services compétents du ministère de l'Economie. A cette occasion, le SYVICOL a déjà pu se prononcer sur l'avant-projet du texte sous examen et soumettre à Monsieur le Ministre de l'Economie ses observations, qui portaient exclusivement sur l'article 6, les autres dispositions étant reprises de la législation actuellement en vigueur.

Vu que les auteurs du projet de loi ont tenu compte de la demande du SYVICOL selon laquelle les frais de vérification – ainsi que tous les frais connexes – ne soient à charge de la commune que si le contrôle révèle un dysfonctionnement du compteur d'eau, il n'a pas d'autres observations à formuler.

Adopté par le comité du SYVICOL, le 23 octobre 2023